

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 13 (1875)  
**Heft:** 18

**Artikel:** L'éclairage de Lausanne en 1804  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-183254>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

prononcée à 2 heures après-midi ; peu après on conduisait les condamnés au supplice. On eut dit un jour de fête ; la population entière était sur pied ; des femmes occupaient les fenêtres de toutes les maisons. Schneebeli et Willi se livrèrent coura-geusement au bourreau, et, après ces premières exécutions, la foule se porta vers la place où Hæberlin devait subir un autre genre de mort. Il y marcha d'un pas ferme, recommanda sa famille aux ecclésiastiques qui l'accompagnait et s'agnouilla. Il priait, les mains jointes, quand la mort le frappa. Les valets du bourreau enlevèrent son corps et l'in-humèrent avec les deux autres dans le cimetière des suppliciés.

Les frais de cette expédition militaire, s'élevant à 232,900 florins, furent mis à la charge des 42 communes rebelles. On désarma 15 communes et l'on amena dans Zurich des chariots remplis de bâtons armés de longues pointes de fer, appelé gourdins de Wædenswil, et qui prouvaient l'extension que la rébellion avait prise. Les communes des bords du lac virent avec indignation leurs armes transportées dans les cantons de Schwytz, d'Unterwald et de Glaris.

Tel sont, eu résumé, les principaux faits de ce mouvement révolutionnaire qui ressemble en beau-coup de points à celui des *bourla-papai* dans le can-ton de Vaud, deux ans auparavant.

#### L'éclairage de Lausanne en 1804.

Un étranger faisant un petit séjour dans notre ville, écrivait à la *Gazette de Lausanne*, sous date du 13 juillet 1804 :

« Je suis étranger, et après avoir parcouru en admirateur votre charmant pays, je passai quelques jours dans sa capitale. Mardi dernier, vers les 10 heures du soir, revenant d'une campagne voisine par une nuit des plus noires, je fus accueilli d'une averse terrible, qui me détrempa bientôt comme une éponge. Entré en ville, j'y trouvai, à mon grand étonnement, une obscurité telle que je fus obligé de marcher à tâtons comme un aveugle. A peine ai-je fait quelques pas que je vais donner du creux de l'estomac dans une flèche de char qui m'arrête la respiration. J'avancais avec peine pour gagner mon auberge, à la suite de ce coup douloureux, lorsque, m'achoppant sur des pièces de bois, je tombe tout de mon long sur le pavé, d'où je me relevai avec des meurtrissures.

A cent pas de là, comme je me serrais tant que je pouvais le long des maisons pour éviter les gouttières, je vais heurter du visage contre un contre-vent qui me fit voir mille étoiles. J'en fus heureu-vement quitte pour une balafre au-dessus de l'œil. Rentrant dans mon auberge, mouillé, meurtri, avec un œil poché, déplorant ma mésaventure et pestant contre l'obscurité qui en était la cause : Comment se fait-il, dis-je à mon hôte, que dans la capitale d'un aussi beau pays un étranger soit exposé à se rompre le cou de nuit, au milieu de vos rues, faute

de reverberes, tandis qu'il n'est presque plus de bicoque en Europe qui n'en ait aujourd'hui ?

— Vous êtes dans l'erreur, Monsieur, me ré-pondit-il ; notre ville est aussi bien éclairée que les autres, mais vous êtes arrivé dans un mauvais mo-ment. Ce n'est pas à la nuit qu'on regarde chez nous, mais bien à la lune et à l'économie. Pendant les douze ou quinze jours que la lune éclaire ou qu'elle est censée éclairer avant minuit, ce qui re-vient au même, on n'allume pas les reverberes, parce que ce serait là une dépense inutile. Et comme elle s'est renouvelée avant-hier, quoi qu'elle n'ait paru qu'une heure sur l'horizon, c'est ce qui est la cause que vous n'avez pas trouvé les rues illuminées.

— Ce qui ne devrait pas avoir lieu, lui dis-je, lorsque le temps est obscur comme ce soir.

— N'importe, Monsieur, ajouta l'aubergiste en me tournant le dos, ce n'est pas la faute de la po-lice si la lune n'éclaire pas quand elle doit éclai-rer. »

Et dire que nous nous plaignons de notre gaz, dire que tous nos journaux récriminaient dernière-ment contre la Société éclairante de Lausanne, parce que ses becs ne brillaient pas d'un éblouissant éclat!... Que nous sommes ingrats envers ces gens qui se dévouent à la cause de la lumière et qui n'ont en vue que les bonnes actions!... Ne récriminons donc pas sans motif; ce sera toujours assez tôt quand le besoin s'en fera sentir. Quand quelque membre de la Municipalité ou du Conseil communal se sera enfoncé une flèche de char dans l'estomac, à l'exemple de l'étranger dont nous venons de lire les plaintes, alors on pourra voir s'il y a lieu d'avi-ser.

Il ne faut jamais prendre de mesure de police sans qu'elle puisse se justifier d'une manière éclatante, par un fait patent. C'est ainsi qu'on a réglé, à Lausanne, la manière de transporter les longues barres de fer, lorsqu'un enfant a eu un œil crevé.

C'est ainsi que les chars transportant la pierre de Meillerie et circulant dans nos rues en perdant par-ci par-là quelque bloc, attireront l'attention après la fracture d'une jambe ou tel autre accident.

Tant qu'il n'y a eu qu'un agent de police estropié par des perturbateurs de l'ordre public, il n'y a pas lieu d'en augmenter le nombre; il vaut beaucoup mieux attendre un événement qui atteste plus élo-quemment leur insuffisance.

Etc., etc., etc.

Voilà comment on marche peu à peu de progrès en progrès; comment on ne fait rien qu'à bon es-cient : Qui va lentement va longtemps et ne froisse personne.

Les membres du Club Alpin sont vraiment infati-gables; quelques-uns d'entre eux, n'ayant pas la patience d'attendre le retour de l'été, sont allés dernièrement visiter les vallées de Salvan, du Trient et d'autres localités alpestres.

Les difficultés qu'ils ont eues à surmonter au milieu des neiges, qui sont encore au niveau des toits des